



APPEL A CANDIDATURE 2024

« Commission Scientifique de la Société Française de Néonatalogie »

La Société Française de Néonatalogie lance un appel à candidature pour intégrer sa commission scientifique (CS).

Membres de la commission scientifique de la SFN

La CS est composée de 21 membres impliqués en médecine périnatale comprenant :

- 16 membres médicaux (pédiatres, obstétriciens, sage-femme)
- 1 interne de pédiatrie option Néonatalogie
- 2 membres paramédicaux
- 2 membres des associations d'usagers (parents de nouveau-nés hospitalisés) à représentation nationale, impliqués dans le parcours de soins en néonatalogie pour bénéficier des compétences de « patients experts » et/ou de « parents ressources ». Cette ouverture depuis 2023 est en totale cohérence avec le partenariat établi par la SFN depuis de nombreuses années avec les familles de nouveau-nés hospitalisés et leurs représentants.

Les nouveaux membres sont élus par vote à bulletin secret par les membres de la CS en place. Tous les membres de la CS sont élus pour un mandat de 4 ans (sauf l'interne dont le mandat se finit après un an de post-internat). Les membres sortants de la CS ne sont pas rééligibles immédiatement, sauf pour intégrer le bureau. L'exercice d'un second mandat au sein de la CS n'est possible qu'après une interruption d'au moins 1 an.

Missions de la commission scientifique de la SFN

Tous les membres de la CS participent activement aux missions qui leur sont confiées :

- Organiser le congrès JFRN-SFN
- Elaborer le programme et sélectionner les abstracts soumis au congrès JFRN-SFN
- Evaluer les bourses de recherche en néonatalogie décernées lors du congrès
- Organiser des webinaires pour la SFN ou en collaboration avec d'autres sociétés savantes
- Participer à d'autres activités de la SFN
 - sélectionner les abstracts de néonatalogie soumis à d'autres congrès (SFP, EAPS...)
 - rédiger ou relire des recommandations, en particulier celles du GREEN-SFN
 - répondre à toute demande d'expertise scientifique sollicitée par le bureau de la SFN et acceptée par le bureau de la CS.

Candidature pour intégrer la commission scientifique de la SFN

Les conditions de candidatures sont les suivantes :

- Avoir une activité en lien avec les soins aux nouveau-nés
- Participer à une activité de recherche en périnatalogie
- Pour les postes au profil médical : être âgé de moins de 45 ans à la date du dépôt de candidature (sauf pour le bureau).
- Pour les postes de représentants d'usagers :
 - Association à représentation nationale ou internationale, non lucrative, indépendante vis-à-vis des entreprises ou laboratoires pharmaceutiques
 - Association avec un travail en lien **direct** avec les familles en période néonatale et contribuant à l'évaluation du vécu des familles
 - Le candidat doit être membre du bureau de l'association ou être mandaté officiellement par l'association pour la représenter (courrier de soutien du bureau de l'association requis)
 - Il n'est pas attendu que le candidat ait forcément un profil ou une formation scientifique mais il devra s'engager à remplir les missions de la CS citées plus haut.

Les membres de la CS qui voteront seront attentifs, en particulier pour les candidatures des membres médicaux, aux critères suivants (mais sans être des pré-requis obligatoires) :

- Avoir obtenu ou être en cours d'élaboration d'une Thèse d'Université
- Être affilié à un laboratoire de Recherche
- Mener un projet de recherche en périnatalogie
- Avoir encadré des étudiants sur des projets de recherche
- Bibliométrie (PubMed)

Cette année, il est possible de candidater pour les postes médicaux, interne et association d'usagers (aucun des 2 postes paramédicaux ne se libère en 2024).

Si vous souhaitez intégrer la commission scientifique de la SFN, nous vous remercions d'adresser un CV et une lettre de motivation avec acte de candidature à l'adresse suivante

marine.butin@chu-lyon.fr

au plus tard le vendredi 22 novembre 2024

en indiquant en objet du mail « Candidature CS SFN 2024 » et en précisant le profil de poste visé (médical, interne, association d'usagers)

L'ensemble des candidatures sera examiné par la CS de la SFN lors de sa réunion du mercredi 4 décembre 2024. Les candidats élus seront informés au décours de la réunion et seront officiellement présentés le jeudi 5 décembre lors du congrès.